



Pour le Président et par délégation
La Directrice du développement
et du secrétariat général
Adjointe au Directeur général des services

Hélène ROUQUIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

OBJET :
MODIFICATION DES
DOMAINES DE
DÉLÉGATION
D'ATTRIBUTIONS DU
COMITÉ SYNDICAL AU
PRÉSIDENT

Nombre des membres
composant le Comité
syndical 27

En exercice..... 26

Présents à la
Séance 7

Représentés
par mandat 7

Absents 12

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt-neuf, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :

Au titre du Conseil de Paris :

François VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. LAGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. MOLOSSI

M. BEDREDDINE

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme DURAND

M. GUERIN

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Etaient absents excusés :

M. AURIACOMBE

Mme BROSEL

Mme JEMNI

Mme NAHMIAS

Mme OLIVIER

Mme ONGHENA

M. TREMEGE

Mme FISHER

M. MASSOU

M. BLUTEAU

M. BELL-LLOCH

M. METAIRIE

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Mme BLAUJEL à M. VAUGLIN

M. GOUVERNEUR à M. MOLOSSI

*M. ABEL à M. VIART
M. BONNET-OULALDJ à M. BEDREDDINE
M. COURTES à M. LARGHERO
M. BELLIARD à Mme DURAND
M. KERN à M. GUERIN*

La majorité des membres étant présente,

M.LARGHERO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

2019-12/05

**COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019**

**OBJET : MODIFICATION DES DOMAINES DE DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS
DU COMITÉ SYNDICAL AU PRÉSIDENT**

Le Comité syndical,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 8.4 et 10 des statuts révisés du Syndicat mixte ;

VU la délibération n°2018-02/03 du 3 février 2018 approuvant la délégation d'attributions du comité syndical au Président ;

VU la délibération n°2019-03/08 du 21 mars 2019 approuvant les modifications d'attribution de la délégation au Président ;

VU le rapport de présentation SGL n° 2019/60 de M. le Président en date du 12 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT les nouveaux seuils en matière de marchés publics définis au niveau de l'Union européenne, qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2020 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE la modification de la délégation de compétences en faveur du Président pour les matières visées au point 6 de la délibération du 21 mars 2019 comme suit :

6. *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de service, et de leurs avenants, passés en procédure adaptée ;*

Article 2 : PRÉCISE que la délégation est consentie pour la période correspondant à la durée du mandat du Président.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil Départemental
de la Seine-Saint-Denis